



Fédération du Cher
45 rue Théophile Lamy
18000 BOURGES

9 janvier 2026

Plainte contre N. Sansu Déclaration de la Fédération du Cher du PCF

Le 8 janvier 2026 un article de presse fait état d'une plainte déposée pour harcèlement contre Nicolas SANSU, député du Cher.

Les communistes condamnent de tels agissements pour qui que ce soit fut-il député. Ils apportent leur écoute aux victimes, en l'occurrence à la femme qui a déposé plainte.

Ce type de comportements apparaît en rupture totale avec les valeurs portées par le Parti communiste français et contrevient à l'exemplarité exigée de tout militant, a fortiori lorsque celui-ci est élu de la Nation.

La justice est saisie par ce dépôt de plainte. Nous avons confiance en la justice et sommes respectueux du déroulement de la procédure.

Le PCF est le premier parti de France à avoir mis en place une commission des conflits sur ces questions et un dispositif « Stop violences ». Ils ont été saisis.

Compte-tenu de la gravité des faits et dans l'attente de la décision de justice afférente, il est demandé à Nicolas SANSU de se mettre en retrait total de toutes ses responsabilités politiques. Ses droits d'adhérent sont suspendus. Par ailleurs, nous l'encourageons à engager une démarche de soins concernant son addiction à l'alcool.

A l'issue du jugement, sa situation sera de nouveau soumise à une instruction interne.

Jean-Michel GUERINEAU
Secrétaire de la Fédération du Cher du PCF